

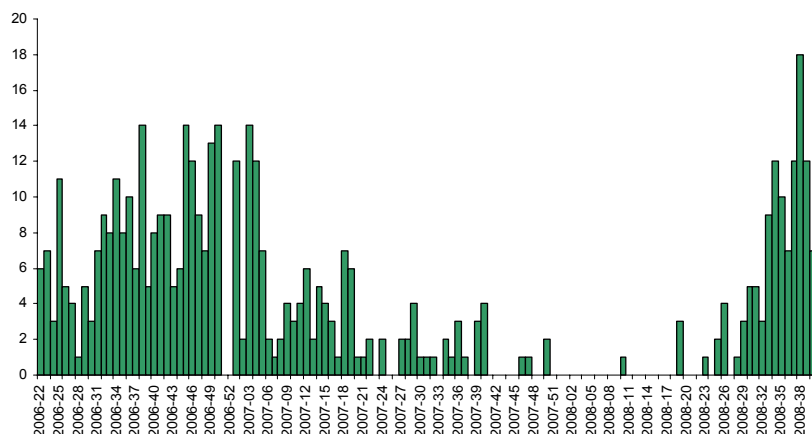


Situation du paludisme dans les zones à fort risque de transmission*

* Telles que définies par le Comité de suivi des maladies transmises par les insectes de Guyane le 12 septembre 2008 (voir carte page 3)

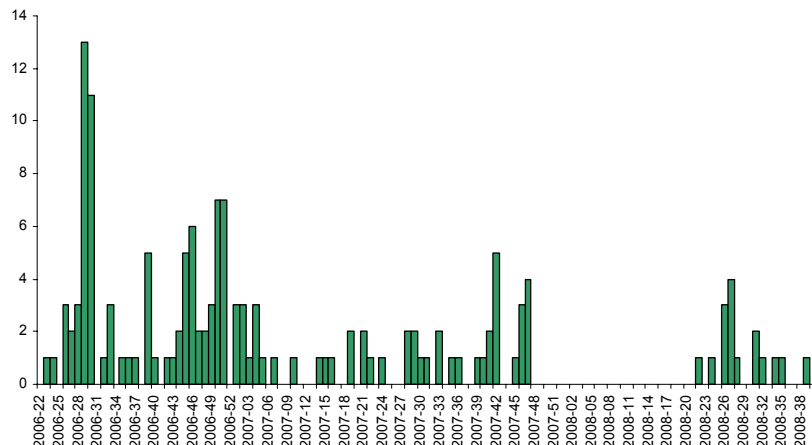
Situation sur le Maroni (Maripasoula, Papaïchton, Antécume Pata)

Figure 1. Surveillance hebdomadaire des cas biologiquement confirmés de paludisme, Maripasoula, juin 2006 à octobre 2008



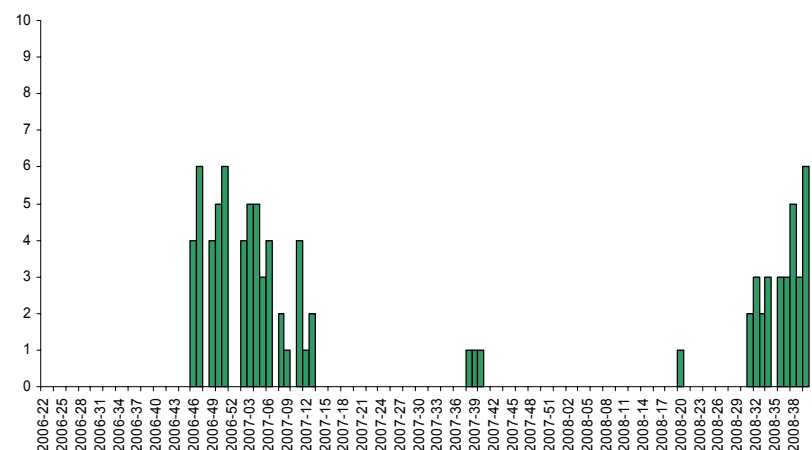
A Maripasoula (Figure 1), depuis la 1^{ère} semaine d'août (S 2008-32), on note une transmission élevée du paludisme dans cette zone avec un maximum de 18 cas observés au cours de la troisième semaine de septembre (S 2008-38).

Figure 2. Surveillance hebdomadaire des cas biologiquement confirmés de paludisme, Papaïchton, juin 2006 à octobre 2008



A Papaïchton (Figure 2), la situation reste calme avec en moyenne 1 à 2 consultations hebdomadaires enregistrées depuis plusieurs semaines.

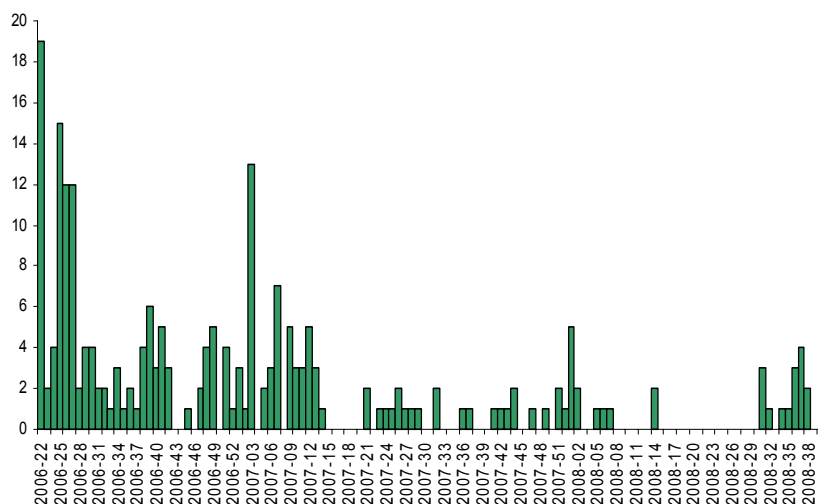
Figure 3. Surveillance hebdomadaire des cas biologiquement confirmés de paludisme, Antécume Pata, juin 2006 à octobre 2008



A Antécume Pata (Figure 3), une augmentation du nombre hebdomadaire de consultations pour paludisme est observée depuis la 3^{ème} semaine de septembre (S 2008-38) témoignant d'une transmission élevée du paludisme dans cette zone.

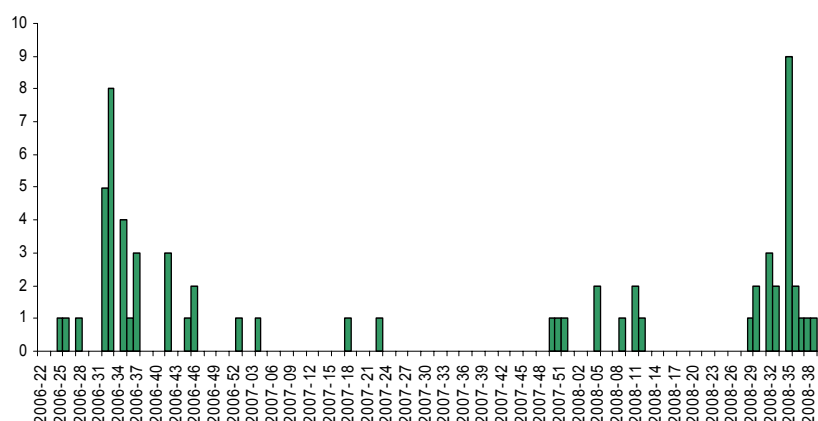
Situation sur le Maroni (Grand Santi, Apatou)

Figure 4. Surveillance hebdomadaire des cas confirmés de paludisme, Grand Santi, juin 2006 à octobre 2008



A Grand Santi (Figure 4), aucune consultation pour paludisme n'a été enregistrée au cours des deux dernières semaines (S 2008-39 et S 2008-40).

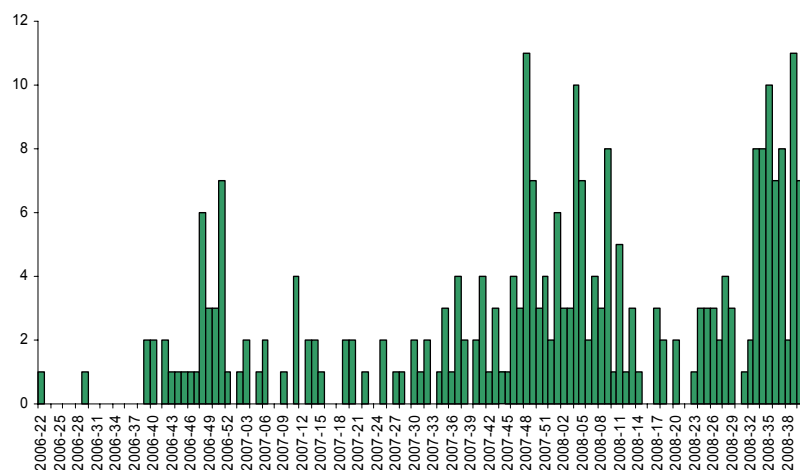
Figure 5. Surveillance hebdomadaire des cas confirmés de paludisme, Apatou, juin 2006 à octobre 2008



A Apatou (Figure 5), le nombre hebdomadaire de consultations pour paludisme reste faible depuis 5 semaines, avec un maximum de 1 à 2 cas notifiés chaque semaine.

Situation dans l'Intérieur (Saül et Intérieur Est)

Figure 6. Surveillance hebdomadaire des cas confirmés de paludisme, Saül, juin 2006 à octobre 2008



A Saül (Figure 6), le nombre hebdomadaire de consultations pour paludisme persiste à des niveaux élevés : 7 consultations pour paludisme ont été enregistrées la semaine dernière (S 2008-40) dont 5 *P. falciparum*.

Dans l'Intérieur Est (Régina et Cacao) la situation épidémiologique reste inchangée : aucun cas de paludisme n'a été notifié depuis le début du mois d'août (S 2008-32) (Figures non présentées).

Situation sur l'Oyapock (Ouanary, St Georges, Camopi, Trois Sauts)

Figure 7. Surveillance hebdomadaire des cas confirmés de paludisme, Camopi, juin 2006 à octobre 2008

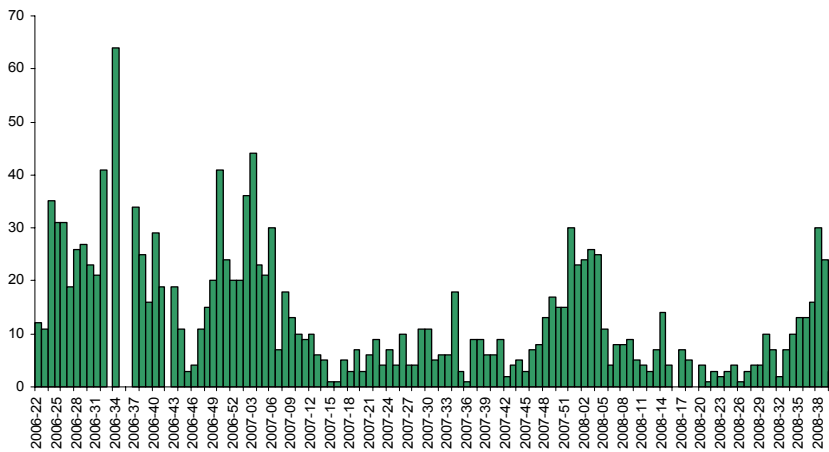
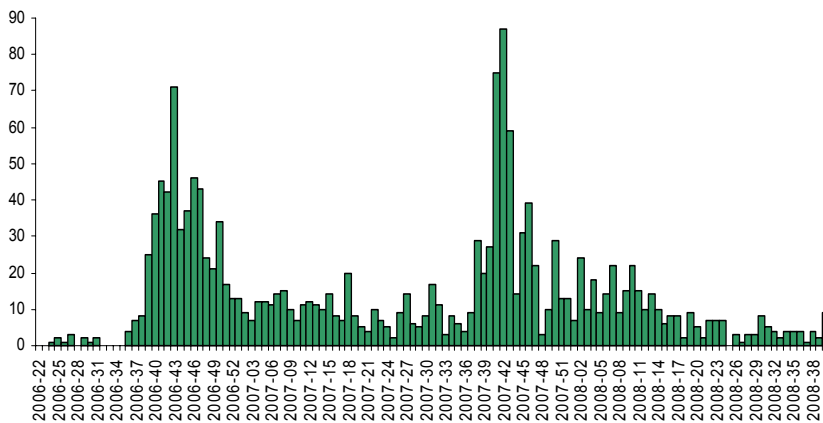


Figure 8. Surveillance hebdomadaire des cas confirmés de paludisme, Saint-Georges, juin 2006 à octobre 2008



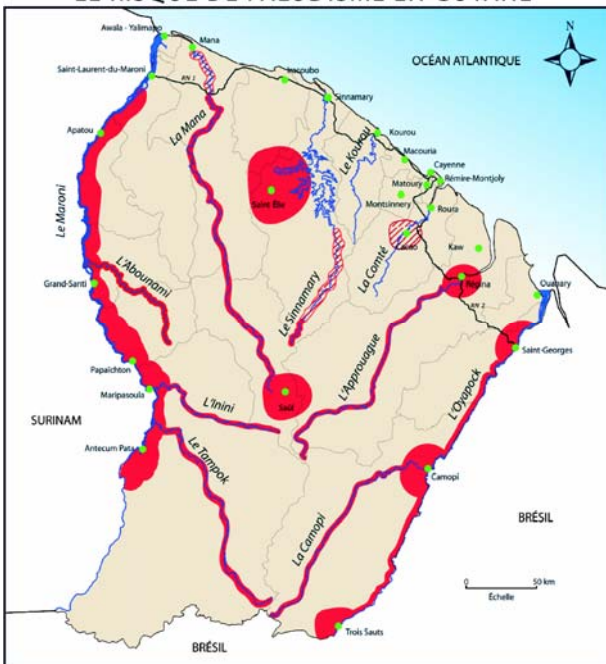
Sur l'Oyapock, à Ouanary et Trois Sauts, la situation est très calme avec en moyenne moins de 1 cas signalé chaque semaine (Figures non présentées).

A Camopi (Figure 7), après une recrudescence des cas observée à partir de mi-août (S2008-33), on note une diminution du nombre de cas depuis deux semaines consécutives.

A Saint Georges (Figure 8), la situation était très calme jusqu'à la fin du mois de septembre. Cependant, pour la semaine dernière, on note une augmentation du nombre de cas (9 pour la semaine 2008-40).

Sources : Département des Centres de santé - CH Cayenne

LE RISQUE DE PALUDISME EN GUYANE



La transmission du paludisme persiste sur le Haut Maroni et à Saül.

Bien qu'une accalmie soit observée à Camopi, la situation sur l'Oyapock est à surveiller, en particulier à Saint Georges, du fait d'une recrudescence saisonnière possible pour cette période.

A Saint-Élie, la situation est difficile à suivre du fait de l'absence de suivi médical sur place. Cependant la transmission du paludisme a été confirmée via des signalements de cas suspects ou biologiquement confirmés faits chaque semaine par le Centre Hospitalier de Kourou et par des résidents de Saint-Élie.

- Pour les séjours sur les fleuves et en forêt, il vous est conseillé de dormir sous moustiquaire (si possible imprégnée) et, à la tombée du jour, que vous portiez des vêtements couvrants et que vous utilisiez des produits répulsifs.
- ◌ **Zone à faible risque de paludisme** : Pour les séjours sur les fleuves et en forêt, il est impératif que vous dormiez sous moustiquaire (si possible imprégnée) et, à la tombée du jour, que vous portiez des vêtements couvrants et que vous utilisiez des produits répulsifs.
- **Zone à fort risque de paludisme** : Pour les séjours sur les fleuves et en forêt, il est impératif que vous dormiez sous moustiquaire (si possible imprégnée) et, à la tombée du jour, que vous portiez des vêtements couvrants et que vous utilisiez des produits répulsifs. Ces mesures peuvent être accompagnées de la prescription par un médecin d'un traitement médicamenteux, mais celui-ci ne sera envisagé qu'au cas par cas, en fonction de votre destination exacte, de la durée de votre séjour ainsi que votre tolérance au traitement.

Validation : Comité de suivi des maladies transmises par les insectes en Guyane, séance du 12 septembre 2008.
Sources : DSDS de la Guyane - Département des centres de santé - CHAR Cayenne - Cirp Aréennes-Guyane - Institut Pasteur de Guyane - IAHM - DSDS - Service Départemental de Diagnostics du Conseil Général de Guyane (SDDG)
Document disponible et mis à jour sur le site de la préfecture de la Guyane : <http://www.guyane.pref.gouv.fr/sante/index.htm>

Réalisation : DSDS - Cellule de Veille Sanitaire

